

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520

MENSUEL

Édité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et

de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T.)

43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

Ce numéro comporte des suppléments, dont "VUE DU SYDAS"

N° 55

OCT. 87

EDITORIAL

AUDIOVISUEL : UNE RENTREE PEUT EN CACHER UNE AUTRE

Un an après la promulgation de la loi sur l'audiovisuel, au lendemain de l'annonce du licenciement de Michel POLAC et quelques jours après les déclarations de François MITTERRAND sur la C.N.C.L., jamais une "Heure de Vérité" n'aura porté aussi bien son nom que celle de François LEOTARD le 23 septembre sur Antenne 2.

Le bilan est déjà lourd pour le ministre et la majorité parlementaire : leur loi, qui se voulait "relative à la liberté de communication", s'est avérée être la loi des censeurs. La privatisation de la télé s'est révélée incompatible avec le maintien d'un espace de liberté. La C.N.C.L., qui devait (bien mieux que la Haute Autorité !) garantir le pluralisme de l'information, le respect par les chaînes de leurs cahiers des charges et veiller à la transparence dans l'attribution des fréquences, a démontré à plusieurs reprises son incapacité, par absence de volonté, d'user équitablement des pouvoirs et des moyens dont elle est dotée... On parle aujourd'hui à son sujet de "corruption", la concurrence se fait par le bas, la qualité des programmes n'est pas à l'ordre du jour et on devrait se passionner pour la bataille sur les moyens de mesurer l'audience des chaînes.

En combattant la loi Léotard, nous disions qu'elle était inutile et dangereuse, nous ne pensions pas que les faits nous donneraient aussi rapidement et à ce point raison.

LE 15 OCTOBRE

TOUS EN GREVE

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Pour :

- Le pouvoir d'achat ...
- La défense de l'emploi ...
- La défense des garanties statutaires ...
- L'accès de tous à un service public de qualité ...
- L'arrêt du bradage du Service Public ...

DANS UN MOIS : VILLEURBANNE

Le 4ème Congrès de la FTI-LAC-CFDT aura donc lieu dans un mois à VILLEURBANNE, les 18, 19, 20 et 21 novembre 1987.

Ce Congrès verra la détermination des militants CFDT pour développer l'action revendicative et la syndicalisation, et pour adapter notre fonctionnement et nos moyens.

Ces débats du Congrès, fondés sur notre analyse, nos objectifs et nos revendications, devraient nous permettre d'être au coeur des défis qui nous sont posés aujourd'hui et faire de la Fédération de la Culture et de la Communication CFDT une organisation véritablement tournée vers l'avenir.

CENTRE CULTUREL
234, Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

MERCREDI 18 NOVEMBRE :

* Assemblées Générales des branches :
Ecrit, Audiovisuelle et Culture.

JEUDI 19 NOVEMBRE :

- * Rapport général
- * Rapport financier
- * Modification des statuts
- * Débats - Votes.

VENDREDI 20 NOVEMBRE :

- * Modification des statuts
- * Rapport des Assemblées de branches
- * Intervention des invités.

SAMEDI 21 NOVEMBRE :

- * Résolution générale
- * Motions d'actualité
- * Débats - Votes.

ILS ONT PRIVATISE LA LIBERTE

Le licenciement de Michel POLAC et la suspension de l'émission "DROIT DE REPONSE" démontrent a posteriori que la C.F.D.T. avait raison quand en mai 1986 elle affirmait à Monsieur LEOTARD que privatisation et liberté ne feraient pas bon ménage.

Aujourd'hui, l'Etat R.P.R., grâce à son agence de placement, la C.N.C.L., a fait main basse sur l'ensemble de la Radio et de la Télévision. Mr. BOUYGUES qui, il y a quelques semaines, fustigeait la C.N.C.L. à propos de la publicité, est aujourd'hui le parfait exécuteur chargé de régler le compte d'un journaliste qui avait su donner aux téléspectateurs un espace de liberté d'expression et d'information.

La Fédération de la Culture et de la Communication (F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T.) exige que Monsieur le Ministre de la Communication et de la Culture mette en place une négociation entre les partenaires sociaux visant à faire de l'indépendance rédactionnelle et du professionnalisme la seule référence pour le pluralisme de l'information dans notre pays.

PARIS le 23 Septembre 1987.

Communiqué de presse

DEVELOPPIONS LE P.A.C. A LA FTILAC

AVANTAGES :

POUR L'ADHERENT :

- Il n'a plus à se préoccuper du règlement de ses cotisations ; le règlement est effectué **Automatiquement et Régulièrement** par sa banque ou son centre C.C.P..
- La suppression des difficultés matérielles de la collecte traditionnelle lui permet de ne plus avoir à régler simultanément plusieurs cotisations pour rattraper les retards éventuels qu'elles peuvent entraîner.
- Il assure à son syndicat la rentrée régulière de la totalité des cotisations qui lui sont dues ; ces rentrées sont indispensables pour que le syndicat remplisse sa fonction au mieux des intérêts de l'adhérent.
- Il dispose de la liberté de revenir à tout moment au système de paiement traditionnel.
- Avantage non négligeable : l'adhérent qui opte pour le P.A.C. bénéficie d'un abonnement gratuit à CFDT Magazine.

POUR L'ENSEMBLE DE L'ORGANISATION CFDT ET POUR LA FTILAC :

- Renforcement important de ses ressources par le seul jeu de la perception effective de la totalité des cotisations dues.
- Régulation de la rentrée des cotisations à tous les niveaux.
- Efficacité de l'organisation accrue du fait de la remontée rapide de ces cotisations.
- Certains syndicats de la FTILAC ont une bonne partie de leurs adhérents au P.A.C., et on peut expliquer la nette amélioration du paiement des cotisations du SURT par le fait qu'une bonne partie des adhérents est au P.A.C..

LE 15 OCTOBRE : LES RAISONS D'AGIR.

UN BILAN TRES NEGATIF :

Emploi : toujours moins !

- 7.000 suppressions d'emploi en 1986,
- 20.000 en 1987,
- 20.000 annoncées pour 1988.

Résultat :

- des conditions de travail qui se détériorent,
- une remise en cause de l'avancement,
- une dégradation du service rendu à l'usager.

Pouvoir d'achat : une perte sans précédent.

Prix : des hypothèses pour 1987 qui ne cessent de grimper: de 2 % par rapport à 1986, on en arrive à 3,5 %.

Résultat :

- perte sèche pour 1986,
- perte annuelle pour 1987 de 2.350 francs bruts en moyenne.
- Garanties statutaires : le gouvernement élague à la hussarde.
- Droit de grève : retenue d'une journée, quelle que soit la durée de la grève, pour les agents de l'Etat.
- Fonction publique territoriale : retour en arrière sur les garanties obtenues précédemment.
- Recours facilité aux contrac-tuels.
- Abandon de Services Publics au privé : Toujours plus !
- Collectivités territoriales : on écrème les activités rentables au profit du privé. Après les ordures ménagères, c'est la restauration scolaire qui est au-

jourd'hui en première ligne.

LES REVENDICATIONS DE LA FTILAC-CFDT :

- Maintien du pouvoir d'achat de l'ensemble des actifs et retraités.
- Dégagement de moyens, notamment des emplois nécessaires à un service public de qualité pour les usagers.
- Contre le démantèlement des services publics, notamment des télécoms.

La FTILAC-CFDT, au Conseil fédéral du 18 septembre 1987, en lien avec l'U.F.F.A.-CFDT, la F.E.N., la F.G.A.F., la C.F.T.C. et F.O., appelle l'ensemble des agents de la Fonction publique à cesser le travail.

Dans les secteurs de la Fédération où les salaires sont indexés sur la fonction publique (secteurs socio-culturel et action culturelle privée), la FTILAC invite les salariés à participer au mouvement sous les formes qu'ils jugeront appropriées.

D'ores et déjà, nous savons que les camarades des Fédérations Régionales des Maisons de Jeunes et de la Culture appellent à débrayer dans le Nord, en Lorraine et en région parisienne (la situation étant grave à la F.F.M.J.C.).

Au Ministère de la Culture, la CFDT, en union avec les quatre autres syndicats, appelle les fonctionnaires à cesser le travail et à manifester.



APRES L'AUDIOVISUEL, LES TELECOMMUNICATIONS.

L'avant-projet de loi du ministre des PTT visant à instaurer la concurrence en matière de télécommunications a amené la commission exécutive confédérale à constituer une cellule avec la participation des fédérations PTT, FGMM et FTILAC.

Suite au rapport des travaux de cette cellule, la CFDT a considéré que l'avant-projet de loi était inacceptable compte tenu de l'absence de débat. La construction de l'Europe dans ce domaine est particulièrement stratégique et les évolutions qu'elle nécessite doivent être clairement débattues et parfaitement maîtrisées. Telle n'est pas la perspective de cet avant-projet. Aussi la confédération est intervenue auprès de Matignon pour obtenir son retrait et a publié un communiqué dans lequel on peut lire notamment :

"L'avant-projet de loi sur les télécommunications, présenté par le ministre des PTT, laisse présager de multiples conséquences complexes et graves pour l'emploi, la compétitivité des entreprises et le service du public. En outre les termes du projet tournent en partie le dos à la construction des télécommunications européennes, telle que la Communauté la préconise actuellement.

Cet avant-projet a été enlevé à la hussarde à la fin du mois d'août. Les forces sociales n'ont pas pu réellement participer ni intervenir dans un débat éminemment stratégique. La CFDT tient à faire entendre son point de vue sur les dimensions économiques et sociales des transformations de tout ce champ d'activités qui concerne, outre l'administration, l'industrie fabricante de matériels et l'industrie utilisatrice de télécommunications..."

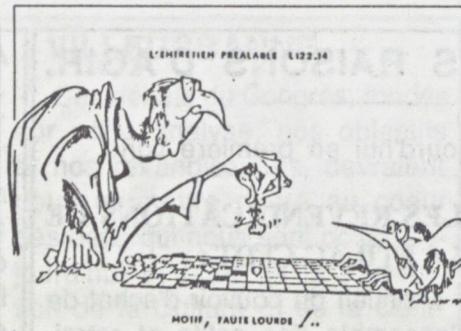
CULTURE

A LEO LAGRANGE : ON CAUSE OU ON NEGOCIE ?

On cause !... Depuis plusieurs mois, cette fédération a engagé des discussions pour réviser l'accord d'entreprise. Contrairement à la F.E.N. et à F.O., la C.F.D.T. s'est déclarée franchement intéressée à cette renégociation, à condition que l'on soit bien d'accord sur les enjeux :

- l'emploi, la formation professionnelle, les conditions de travail, le projet d'entreprise, l'assainissement des relations notamment financières à tous les échelons de la fédération Léo LAGRANGE. C'est à cette période que nous avons découvert que les partenaires sociaux n'étaient plus en négociation mais en "discussion" (sic !).

Depuis, l'employeur, bien qu'il nous ait fait part de ses propositions très en deçà de l'accord actuel, reste dans le brouillard sur ses vrais motifs, et les discussions sont renvoyées à plus tard, après qu'une étude sérieuse ait été menée sur la situation exacte des postes de travail.



LE BEATEP : C'EST PARTI !

Le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (voir Luttes et Communication N°43) va pouvoir entrer dans sa phase active. Les dernières réunions de la Commission Nationale chargée de donner son avis sur les demandes d'agrément des organismes de formation viennent d'avoir lieu. Environ 40 formations devraient débuter dans les semaines qui viennent. Il faut rappeler que la C.F.D.T. a soutenu la mise en place de ce nouveau diplôme qui permettra d'acquérir une qualification reconnue et qui fait cruellement défaut dans le secteur socio-culturel. En effet, entre le brevet d'animateur de Centre de Vacances (diplôme non professionnel) et le D.E.F.A. rien n'existe. Dans les différentes réunions de la commission nationale, le représentant de la C.F.D.T. s'est attaché à avoir des garanties sur les coûts de stages incomptant aux stagiaires et la qualité des formations dispensées. C'est la raison pour laquelle nous sommes opposés à un projet déposé par l'ACCORD de NANTES (voir plus loin). Nous avons été suivis par la grande majorité de la commission après une longue discussion. Vous vous rappelez sans doute que nous avions obtenu que des représentants syndicaux soient associés aux jurys de sélection. D'ores et déjà, nous prenons contact avec les syndicats locaux intéressés.

LE LICENCIEMENT ÉCONOMIQUE

Tout sur les nouvelles dispositions :
• les procédures individuelles et collectives,
• le rôle des représentants du personnel,
• l'intervention de l'administration,
• le contrôle des prud'hommes
et 10 fiches pratiques sur les diverses mesures susceptibles de limiter les licenciements ou de faciliter le reclassement.

action juridique



Numéro spécial

Je commande le numéro 63/64
d'Action Juridique

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code postal

Ville

Paiement joint, 70 F uniquement
par chèque à l'ordre de CFDT Presse

Bon de commande
à retourner à :

CFDT-Presse
4, bd de la Villette
75955 Paris cedex 19

Culture ou Audiovisuel

Quel que soit votre secteur d'activité, n'oubliez pas de commander le : Guide pratique à l'usage des Artistes et Techniciens du Spectacle. Un document de travail indispensable !

L'ACCORD A NANTES : LA GREVE CONTINUE

Les salariés de cette association sont aujourd'hui dans un conflit très dur, devant le refus patronal de négocier. Les camarades en sont à leur cinquième semaine de grève et restent autant mobilisés qu'au premier jour, sinon plus, et sont soutenus largement par le SILAC C.F.D.T.. Les initiatives ne manquent pas : occupation des locaux, manifestations, actions spectaculaires (banderolles, descente en rappel le long de la façade d'une tour nantaise, impression de tee-shirts, blocage du centre ville, etc...), salariés et population nantaise sont dans l'action. Des dossiers de presse extrêmement complets sont à votre disposition au S.I.L.A.C.-C.F.D.T. de Nantes.

Sur les origines du conflit : le directeur de l'association Monsieur SCHLAG DEN HAUFFEN a déjà sévi à Melun, on le retrouve à Nantes appelé par le



Sénateur-Maire CHAUTY pour "faire le ménage", mais il s'y prend tellement mal que nos militants ont eu gain de cause dans bon nombre de procès.

Alors la manière forte est à l'ordre du jour : tentatives de mutations, licenciements sont les déclencheurs de ce conflit pour lequel la F.T.I.L.A.C. a apporté son soutien dès le premier jour. Mais aujourd'hui, notre soutien doit trouver d'autres échos.

A VOS PORTEFEUILLES :

Nous faisons appel à votre solidarité nous vous remercions d'adresser vos chèques à l'adresse ci-contre :

Association Le Boulon L.122-12

Comité de soutien ACCORD

SILAC C.F.D.T.
37, rue Lamoricière
44000 NANTES

Ca n'a que trop duré !

Les salariés de l'ACCORD (association gérant les activités socio-culturelles à NANTES) entament leur 5ème semaine de grève sans qu'aucune négociation n'ait pu avoir lieu avec la direction, qui veut jouer à coup sûr le pourrissement du conflit.

L'attitude revancharde de la municipalité nantaise et de son exécuteur, Monsieur Schlag Den Hauffen, vise en fait à licencier les responsables syndicaux CFDT de l'entreprise et à casser l'unité des salariés en procédant à des mutations arbitraires.

Soutenue par la FTILAC-CFDT, une délégation de grévistes se rendra au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à l'Hotel Matignon ce mardi 29 septembre pour que des instructions soient données au Préfet de Loire-Atlantique afin qu'une négociation ait lieu sous sa responsabilité.

Les salariés en grève et la FTILAC-CFDT donnent rendez-vous à la presse ce mardi 9 septembre à 11 h devant le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports : 78, rue Olivier de Serres à Paris dans le 15ème arrondissement.

Communiqué de presse

Prud'hommes : Pas une voix ne doit manquer .



NOUVELLES TECHNIQUES DANS LA P.Q.D. : LA C.F.D.T. EST D'ACCORD.

Depuis plusieurs mois, des négociations avec le syndicat de la Presse Quotidienne Départementale portent sur l'introduction des nouvelles techniques dans les entreprises de presse de ce secteur.

Lors de la dernière rencontre, où seule la C.F.D.T. était présente, nous avons, après quelques modifications acceptées par la partie patronale, donné notre accord sur la signature d'un accord-cadre national sur le "développement des systèmes informatiques dans les entreprises de la presse départementale."

Cet accord, qui reprend pour une grande partie l'accord signé en avril 86 dans la Presse Quo-

tidienne Régionale, prévoit notamment la garantie de l'emploi et des salaires du personnel.

L'introduction des nouvelles techniques n'entraînera aucun licenciement.

Concernant le quota de saisie directe, il est fixé à 33 % du total de lignage au nombre de signes moyens quotidiens traités dans l'atelier.

Dans ce quota sont comprises les copies :

- des agences stockées en mémoire et traitées rédactionnellement sur écran par les journalistes,
- des journalistes professionnels de l'entreprise, auteurs de leurs papiers ou créant un

texte,

- du personnel des guichets saisissant les petites annonces simples,
- du personnel d'agence saisissant à temps partiel.

A la différence de la P.Q.R. qui prévoyait un quota de saisie directe de 25%, non compris les copies d'agences stockées en mémoire et traitées rédactionnellement sur écran par les journalistes, celui de la P.Q.D. a inclus ces copies dans son quota de 33%.

Ce texte n'est pas encore définitivement signé du fait de l'absence à la dernière rencontre de la C.G.T..

Affaire à suivre...

PRESSE : LES ACCORDS SALAIRES

Les négociations salaires dans la presse, qui ont eu lieu ces dernières semaines au regard d'une évolution des prix bien supérieure à ce que le gouvernement et le patronat envisageaient en début d'année, vont dans la bonne direction.

On a pu remarquer que le patronat, pour une partie, reprend dans sa logique salariale la

référence à l'indice des prix. Cette attitude, due pour une bonne partie à l'action syndicale, demande tout de même à être confirmée.

A ce jour, 3 accords de salaires ont été signés, avec tous à la clef une rencontre en janvier pour faire le point de l'évolution du coût de la vie 87 et les perspectives pour 88.

Il faut souligner le fait que dans la Presse Quotidienne Départementale, seule la C.F.D.T. était présente pour négocier les salaires. Par contre il nous faut, dans la Presse Hebdomadaire Régionale d'Information, continuer l'action pour revaloriser les minimas qui sont les plus faibles du secteur presse.

ACCORDS DE SALAIRES 1987

Mois	Presse quotidienne régionale		Presse quotidienne départementale		P.H.R.I. (1)	Nota :
	Ouvriers Employés	Journalistes	Ouvriers Employés	Journalistes		
Janvier						
Février						
Mars						
Avril						
Mai						
Juin	0,80%		0,80%			
Juillet	0,70%		0,70%			
Août	0,40%		0,60%			
Septembre	0,40%		0,60%			
Octobre						
Novembre						
Décembre						
SOIT TOTAL	3,30%	3,20%	3,30%	3,30%	3,00%	

KAUFFMANN, NORMANDIN, AUQUE ET LES AUTRES.

Cet été, alors que les ravisseurs faisaient parvenir des cassettes vidéo particulièrement inquiétantes, l'USJF-CFDT est intervenue auprès de la Fédération Internationale des Journalistes (F.I.J.) afin qu'elle renforce son action. En effet, outre nos compatriotes, la F.I.J. se devait de défendre nos confrères américains et anglais.

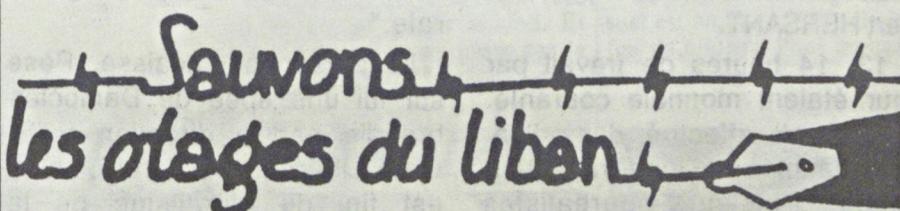
Par ailleurs, dans le cadre de l'Union Nationale des Syndicats de Journalistes dont il assure la présidence, notre ami Yves Loiseau a poursuivi ses rencontres avec les interlocuteurs concernés. Ont reçu ainsi la visite des journalistes français l'ambassade de Syrie et les représentants en France de l'O.L.P..

L'USJF-CFDT a aussi sollicité le cardinal Decourtray qui devait se rendre au Liban avec Yves Montand pour une mission humanitaire.

Plus que jamais, il faut continuer à parler des otages dans le grand public. Contacté par nos soins, Gérard Longuet, ministre des PTT, a accepté le principe d'une flamme postale apposée sur le courrier lors de l'affranchissement.

Dernière initiative en date, l'édition en collaboration avec les familles des otages d'enveloppes spéciales. L'USJF et la FTILAC CFDT en ont tiré 5.000. La Confédération ainsi que diverses organisations syndicales et politiques françaises et étrangères ont été sollicitées.

On peut se procurer des enveloppes auprès de l'USJF-CFDT et de la FTILAC-CFDT au prix de 10 francs les 25.



LES AMIS DE JEAN PAUL KAUFFMANN 5 rue de Savoie 75006 PARIS

LABEUR : DEBATTRE, PROPOSER, NEGOCIER

La convention collective nationale du travail date de 1956, un bail... Elle a en plus une logique catégorielle qui n'est pas, loin s'en faut, conforme aux orientations du conseil de branche Ecrit et de la C.F.D.T. en général. A titre d'exemple, les clauses communes à l'ensemble des catégories représentent 8 pages, alors que 85 pages sont des articles qui ne sont applicables qu'à une catégorie, soit les employés, soit les ouvriers, soit les cadres. De plus, des inégalités importantes existent, y compris en terme de régime social par exemple.

Le Conseil de Branche Ecrit a donc envisagé la modification de certains articles de cette convention collective. C'est ce qu'une dizaine de camarades du travail ont réalisé. Pendant trois jours, ils ont travaillé à la rédaction d'articles nouveaux intégrés dans les clauses communes à tous les personnels et annulant ainsi certains articles catégoriels.

Plus d'une cinquantaine d'articles ont été ainsi modifiés.

Ils sont regroupés dans un dossier qui vient d'être envoyé aux sections du travail afin qu'elles puissent affiner les propositions du groupe de travail, nous proposer des modifications, de nouvelles rédactions, d'autres amendements. N'hésitez pas à nous demander ce dossier si votre section ne l'a pas reçu.

Après débats dans les sections, celles-ci feront remonter leurs propositions au conseil de branche Ecrit qui déterminera définitivement les propositions de modifications de la convention collective que nous entendons négocier avec les partenaires sociaux. La demande de modification sera faite, conformément à la convention collective, début janvier.

Alors, tous à vos plumes. Nous attendons vos propositions qui seront un outil de développement de la C.F.D.T. dans le travail.

CONTRE LA REPRES- SION POLICIERE

Le 24 septembre, les forces de l'ordre ont chargé violemment les militants de la F.I.L.P.A.C.-C.G.T. qui s'étaient rassemblés devant le tribunal du Mans pour signifier leur refus de voir quatre délégués C.G.T. condamnés à une saisie-arrêt sur leurs salaires parce que la direction de l'entreprise avait "obtenu" la condamnation des camarades à payer 880 000 F de dommages et intérêts pour fait de grève.

Plusieurs militants ont été blessés dont le secrétaire national de la F.I.L.P.A.C.-C.G.T., René BOUYRIE.

Le jour même, la F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T. a envoyé le télégramme suivant :

"La F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T. condamne l'attitude des pouvoirs publics au tribunal du Mans et apporte son total soutien aux camarades de la C.G.T.. Elle souhaite un rapide rétablissement au camarade BOUYRIE et aux autres blessés."

LIBERATION : A LYON, CA BOUGE AUSSI.

"Dans le journal, on ne dialogue plus. Ajoutez à cela les licenciements collectifs du printemps dernier et vous aurez compris pourquoi on a rejoint la C.F.D.T.."

Cela couvait depuis plusieurs mois. Il y a un an, lors de la création du quotidien "Lyon Libération", les journalistes avaient fort à faire pour s'implanter sur une terre quasi-exclusivement contrôlée par Robert HERSENT.

13, 14 heures de travail par jour étaient monnaie courante. Un travail effectué dans l'enthousiasme par une rédaction jeune. Plusieurs journalistes avaient même fait le choix de quitter le ron-ron des quotidiens régionaux pour tenter l'aventure.

En décembre, première alerte, la direction de "Lyon Libération" (filiale de "Libération" Paris) refusait de payer le

13ème mois légal. Puis en mai, sur la base d'un chiffre de ventes insuffisant (environ 9500 alors que l'équilibre serait assuré à 13 000), elle décrétait une charrette de 15 licenciements. Au nombre desquels une de nos consœurs, ex-déléguée syndicale C.F.D.T. au "Progrès" et plusieurs pigistes.

"Une décision prise en catimini par trois ou quatre personnes et annoncée à l'assemblée générale."

Le personnel encaisse. Pèse sur lui une épée de Damoclès brandie par la direction : "Si Lyon-Libération s'arrête, c'en est fini du pluralisme de la presse à Lyon...", c'est faire peu de cas du "Monde" et de "L'Humanité" qui ont tous deux des éditions régionales. Les vacances passent, mais l'atmosphère ne change guère. Alors, en septembre, dans la foulée des journalistes parisiens de "Libération",

une quinzaine de personnes (journalistes et employés) créent une section C.F.D.T..

Premier objectif : renouer le dialogue et veiller aux évolutions technologiques. Il y a un an, le lancement de l'édition lyonnaise s'est accompagnée de la saisie informatisée sans aucune négociation. Lyon a servi de terrain d'expérimentation à Paris, comme cela risque de se passer dans quelques semaines avec le lancement de la mise en page sur écran.

Une élection de délégués du personnel va être organisée et une liaison permanente est mise en place avec la section C.F.D.T. de "Libération" à Paris.

Enfin, la F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T. et l'U.S.J.F.-C.F.D.T. se sont portées partie intervenante dans l'action juridique intentée par quatre pigistes à la direction de "Lyon-Libération"; audience le 2 Novembre.

AUDIOVISUEL

"L'AUDIOVISUEL DANS TOUS SES ETATS"

Rencontre-débat le jeudi 29 octobre 1987

Un an après le vote de la loi LEOTARD, quel bilan peut-on faire ? N'est-on pas passé en très peu de temps d'une situation de relative pénurie de chaînes à une concurrence sans régulation ? N'est-on pas entré dans l'ère du "conformisme audiovisuel" ?

Sur tous ces sujets, la C.F.D.T. a décidé d'organiser une rencontre-débat le jeudi 29 octobre sous la forme de deux tables rondes :

- celle du matin sera consacrée à la place et au rôle du service public et des télévisions privées. Y participeront notamment :

Jean Denis BREDIN (Avocat), Christine OCKRENT (TF 1), Claude SERILLON (Antenne 2), Daisy de GALARD (C.N.C.L.) et le sénateur Jean CLUZEL.

- celle de l'après-midi aura pour sujet : "les enjeux d'avenir de la communication audiovisuelle" avec la participation de :

Jean Noël JEANNENEY (historien, ancien P.D.G. de Radio-France), Holde LHOEST (de la Commission Européenne), Jérôme CLEMENT (Directeur du Centre National de la Cinématographie), Marc PAILLET (ancien membre de la Haute Autorité) et Antoine DE TARLE (Ouest-France).

Edmond MAIRE prendra la parole à l'ouverture de la journée.

La rencontre aura lieu au siège de la Confédération "Salle du Conseil National".

RETENEZ DES AUJOURD'HUI CETTE DATE

Les invitations pour participer à cette journée sont à retirer à la Fédération.

Ce que vous cache votre écran

Nouveau paysage audiovisuel français : tel est le titre du tableau auquel le gouvernement vient de donner un dernier coup de pinceau. Une toile beaucoup plus proche de la vulgaire croute que du chef-d'œuvre impérissable.



Statut : télévision privée (depuis le 4 avril 1987).

PDG : Francis Bouygues.

Répartition du capital :

- Bouygues 25 %.
- Pergamon Média Trust (Maxwell) 10 %.
- GMF 3 %.
- Editions Mondiales 2 %.
- Société Générale 2 %.
- Groupe Bernard Tapie 2 %.
- Partenaire associé SET Presse (regroupant une trentaine de journaux).
- Personnel de la chaîne 10 %.
- Actions publiques 40 %.

Chiffre d'affaires : 2,5 milliards de francs.

Personnel : 1 500 salariés.

Audience : entre 25 et 27 millions de téléspectateurs. 66 % d'audience cumulée.

Part du marché publicitaire

TV : 44 % (prévisions de recettes : 4 milliards de francs en 1990 contre 3,3 en 1987).

Financement : exclusivement par la publicité à partir du moment de la privatisation.

Programmes (prévisions) :

- Informations : 1 075 heures par an (1 000 actuellement).
- Films : 170 par an.
- Variétés : 300 heures par an.
- Sports : 500 heures par an (440 actuellement).
- Créations françaises : 350 heures en 1987, 420 en 1988 et 550 en 1989.
- Publicités : 6 minutes en moyenne par heure (12 minutes maximum par heure) et un écran publicitaire par film.



Statut : télévision publique.

PDG : Claude Contamine.

Répartition du capital : Etat 100 %.

Budget : 2 519 millions de francs.

Personnel : 1 362 collaborateurs.

Audience : 25 millions de téléspectateurs, 55 % d'audience cumulée.

Part du marché publicitaire

TV : refus de la direction de communiquer les chiffres.

Financement - redevance : 774,7 millions de francs. Publicité 1 565 millions de francs.

Programmes : aucune obligation de créations. Pas d'obligation d'achat à la SFP. 1 400 millions de francs affectés aux programmes proprement dits ; 428 millions de francs affectés à l'information et aux sports.

Bilan de l'année 1986 :

- Informations : 1 124 heures.
- Films : 343 heures.
- Variétés : 790 heures.
- Sports : 574 heures.
- Fictions : 1 026 heures (dont 430 heures de créations françaises).
- Culture : 926 heures.
- Musique : 55 heures.
- Jeux : 383 heures.
- Publicités : 9 minutes en moyenne par heure (15 minutes maximum par heure) ; pas d'écran publicitaire dans les films.

Une grande majorité de Français et d'innombrables organisations, dont la CFDT, étaient opposées à la privatisation de TF1. Cela n'a pas empêché Chirac, par CNCL interposée, de la vendre... au roi du béton, Francis Bouygues.

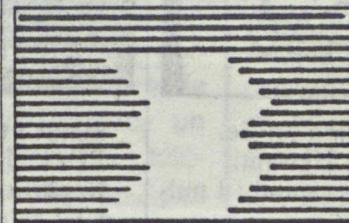
La Cinq, elle, était déjà tombée dans l'escarcelle du très controversé Robert Hersant. Quant à la musicale TV6 elle avait dû se faire hara-kiri pour laisser place nette pour M6.

Avec Canal Plus, qui ne change pas, ce sont donc quatre télés privées qui se dressent face à un service public affaibli. Et solidement tenu en laisse par le pouvoir, comme le prouvent les

remous qui agitent les rédactions d'Antenne 2 et de FR3.

Voici donc l'audiovisuel français encombré de cinq chaînes généralistes plus une à péage. Un record mondial et un non sens économique. Surtout avec le projet de chaîne culturelle (la Sept), le probable développement des chaînes locales et la prochaine multiplication des programmes étrangers, surgissant du sol par l'intermédiaire du câble ou tombant du ciel via les satellites de télévision directe.

Le nouveau paysage audiovisuel est en place. Mais il n'a pas fini de bouger. Pour le meilleur et pour le pire. ■



Statut : télévision publique.

PDG : René Han.

Répartition du capital : Etat 100 %.

Budget : 2 735 millions de francs (1987).

Personnel : 3 404 salariés.

Audience : 22,2 % (Médiamétrie, du lundi au dimanche sauf juillet-août en 1986).

Part du marché publicitaire

TV : 22,2 %.

Financement :

• Redevance : 2 256 millions de francs.

• Publicité : 390 millions de francs (prévisions 650 millions de francs).

Programmes :

• Informations : 52 heures de magazines, plus les journaux quotidiens.

• Films : environ 200.

• Variétés : 65 heures. Plus fort taux d'écoute : à partir de 20 h 30.

• Publicités : 9 minutes en moyenne. Maximum 15 minutes par heure. Pas d'écran publicitaire dans les films.



Statut : télévision privée.

PDG : André Rousselet.

Répartition du capital :

- Havas 25 %.
- Compagnie générale des Eaux 15,65 %.

• Loréal 10,41 %.

• Société Générale 10 %.

• GMF 5,21 %.

Budget (86) : 2,7 milliards de francs.

Personnel : 450 salariés.

Audience : 1,8 million d'abonnés prévus en 1987.

Part du marché publicitaire : très faible. Canal Plus vit plus de ses abonnements que de la publicité.

Financement : péage (150 F de droit d'abonnement). Publicité 300 millions de francs (prévisions 87).

Programmes :

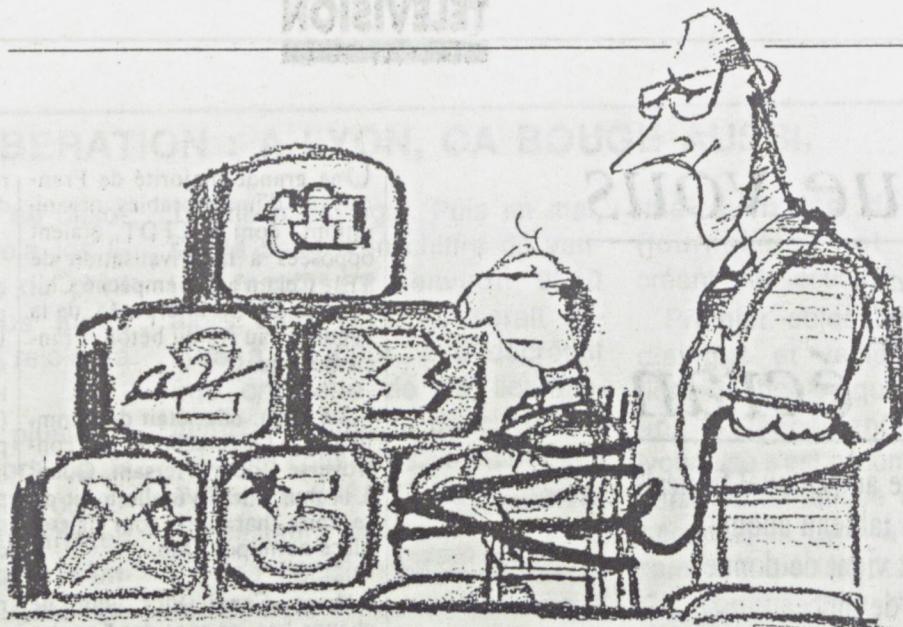
• Informations : 25 minutes par jour, plus un magazine hebdomadaire d'une heure.

• Films : 365 par an.

• Variétés : 10 heures par semaine.

• Sports : 10 % de la programmation.

Dernathlon / Kira



la ville

Avril

Statut : télévision privée.
PDG : Robert Hersant.

Répartition du capital : 1 milliard de francs.

- TVES (R. Hersant) 25 %.
- Reteitalia (S. Berlusconi) 25 %.
- Pageco (Mutuelles agricoles) 15 %.
- Chargeurs SA (J. Seydoux) 10 %.

Chiffre d'affaires : 550 millions de francs.

Personnel : 300 salariés.

Audience : 23 % en audience cumulée.

Part du marché publicitaire TV : 5,9 %.

Financement : publicité (prévisions de recettes : 700 millions de francs).

Programme : 19 heures par jour (à noter que pour l'instant, la 5 diffuse essentiellement des séries américaines malgré son cahier des charges).

• Informations : 1 790 heures par an.

• Films : environ 200 par an.

• Fictions françaises : 300 heures par an.

• Publicités : 6 minutes par heure en moyenne la première année (9 minutes maximum par heure), une interruption de 4,5 mn par film.

Statut : télévision privée.
PDG : Jean Drucker.

Répartition du capital :

- CLT (Compagnie luxembourgeoise de télévision) 25 %.
- Lyonnaise des Eaux (J. Monod) 25 %.
- Editions Amaury 10 %.
- UAP 8,1 %.
- Compagnie financière de Suez 8,1 %.

Chiffre d'affaires : 100 millions de francs.

Personnel : 130 salariés.

Audience : 6 millions de Français (14 %) reçoivent M6 dont le taux d'audience ne peut encore être évalué.

Part du marché publicitaire TV : plafonné par la loi en fonction des recettes publicitaires globales des télévisions - environ 5 % du marché TV.

Financement : publicité - 150 millions de francs en 1987 - plafonné à 10 % maximum des recettes publicitaires de la télévision jusqu'en 1991.

Programmes : 13 heures par jour.

- Informations : 2 journaux.
- Films : 170 par an.

• 30 % de programmes musicaux.

• Publicités : 6 minutes par heure en moyenne la première année (9 minutes maximum par heure); une interruption par film de 4,5 mn maximum.

Enquête réalisée par Thomas Camin.

Y a-t-il de la pub pour six ?

En 1986, et, malgré une légère diminution, c'est toujours la presse écrite qui draine le plus de budgets publicitaires (59 %). En revanche, la part des recettes publicitaires de la télévision ne cesse d'augmenter : 16 % en 1984, 17 % en 1985 et 18,5 % en 1986. Cette apparaîante bonne santé ne doit pas faire oublier qu'il y a aujourd'hui cinq chaînes généralistes plus une à péage et que, de l'avis de tous les professionnels, le marché publicitaire est insuffisant pour les faire vivre toutes les six.

Répartition des budgets pub

Chaines	86	87 (1)	90 (1)
A2 ...	35 %	28 %	21 %
FR3 ..	11 %	8 %	5 %
TF1 ...	38 %	46 %	39 %
La 5 ..	9 %	9 %	19 %
M6 ...	1 %	3 %	10 %
C + ..	4 %	4 %	4 %
Autres .	3 %	2 %	2 %
(1) Prévisions.			

LA C.F.D.T. TRAINE BOUYGUES AU TRIBUNAL

A peine installé à TF.1, BOUYGUES a entrepris de faire sauter le système salarial de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles.

Motif : les règles applicables dans le secteur public en matière d'avancements et de promotions ne sont décidément pas assez bonnes pour lui. Ainsi TF.1 prétend pratiquer des augmentations individuelles de salaires en ne respectant pas les modalités prévues par une convention collective qui, au demeurant, s'appliquera encore pendant trois ans dans cette entreprise.

TF.1 soutient que les niveaux indiciaires déterminent des salaires minima, la C.F.D.T. défend, et la convention le dit, que ces niveaux représentent les salaires réels. Nous ne nions pas la possibilité pour une direction d'entreprise de pratiquer des augmentations individuelles de salaires, mais nous n'accordons pas plus à Mr. BOUYGUES qu'à quiconque le droit de violer une convention et de modifier unilatéralement des règles qui ont été négociées.

L'association des employeurs, à laquelle TF.1 appartient toujours, se déclare "un peu gênée", joue le rôle de Ponce-Pilate, et n'intervient à aucun moment pour demander à TF.1

d'honorer sa signature !

Devant une telle situation, où la mauvaise foi des uns côtoie le paternalisme mégalomane teinté de libéralisme d'égale à l'autre, la C.F.D.T. (F.T.I.L.A.C. ET S.U.R.T.) s'en remet au tribunal. Jugement fin octobre.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE SYSTEME BOUYGUES

Dès les premières réunions consacrées à la négociation d'une Convention Collective applicable à TF.1 (conséquence de la Loi LEOTARD) la direction du personnel de la chaîne a annoncé la couleur : "Il faut élaborer un texte commun à toutes les télévisions privées". En clair, pas question de partir de la Convention du secteur public, on va négocier des minima et s'entendre avec HERANT pour que sur le plan des salaires (pas ceux des vedettes bien sûr !) la concurrence se fasse par le bas. Et puis cette petite phrase prononcée par le directeur du personnel lors de la "négociation" du 21 septembre : "On ne laissera pas grignoter le pouvoir de l'employeur, le pouvoir de sanctionner est un des pouvoirs essentiels ...", le lendemain, POLAC était viré !!!

A SUIVRE...

L'EMPLOI DANS L'AUDIOVISUEL : UN COMBAT COMMUN AUX SECTEURS PUBLIC ET PRIVE.

En moins de deux ans (1987-1988), le secteur public de la radio-télévision aura perdu, SFP comprise, plus de 800 emplois permanents auxquels il faut ajouter les contrats non renouvelés de pigistes, intermittents, cachetiers, etc...

A TF.1, BOUYGUES valorise le recrutement de 160 personnes, il omet de préciser que de nombreux salariés sont sans affectations et peut-être en attente de licenciement ! La Cinéma et M6 ont créé des emplois mais on y travaille souvent sans contrat, sans accord d'entreprise, sans couverture sociale. Dans le secteur de la radio, les décisions de la C.N.C.L. de favoriser les réseaux ont entraîné des suppressions massives d'emplois qui avaient été créés lorsque la notion de radio locale avait encore un sens.

Au moment où LEOTARD exhibe des chiffres pharamineux sur l'investissement dans le secteur privé et alors même qu'il prétend que le secteur public ne s'est jamais aussi bien porté, il nous appartient de renouveler avec force notre volonté d'une organisation sociale de la branche d'activité. La C.F.D.T., organisation syndicale majoritaire, ne peut accepter que le secteur public soit ficelé par des décisions gouvernementales arbitraires sur l'emploi et que le secteur privé se développe sur le dos de salariés corvéables à merci et ne bénéficiant pas de garanties sociales et conventionnelles.

Une priorité forte de la C.F.D.T. dans l'audiovisuel : affirmer notre présence dans le secteur privé.

Un enjeu pour nous et pour les salariés de ce secteur : nous organiser partout plus vite que les patrons !

LA LIBRAIRIE MONTHOLON-SERVICES FOURNIT LES BIBLIOTHÈQUES DE CE

- * C'est un service de qualité :
 - tous les éditeurs et tous pays peuvent être commandés (peu de librairies acceptent un tel travail)
 - en cas d'ouvrages manquants les indications sont fournies aux bibliothécaires
- * C'est un service rapide et les commandes sont expédiées dans toute la France
- * C'est un service au moindre coût :
 - les remises sont étudiées en fonction des niveaux de commande (15 % de remise minimum)
 - les frais de port peuvent être réduits au maximum
- * C'est un service de documentation :
 - une sélection mensuelle des nouveautés est adressée aux CE (gratuit pour les bibliothèques de CE travaillant avec la librairie MS)
 - des catalogues d'éditeurs peuvent être adressés sur demande.

LA LIBRAIRIE Montholon-Services sert aussi en quantité (avec des remises importantes) des livres pour les fêtes (type 8 mars - Noël)

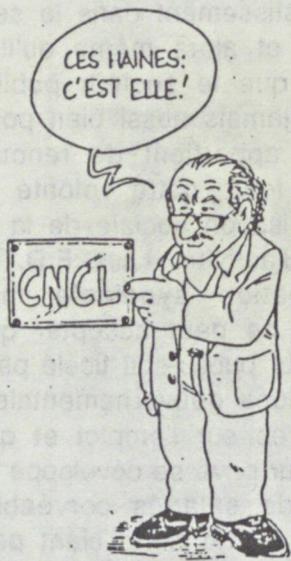
Pour tous les CE : contactez la librairie Montholon-Services
26, rue de Montholon 75439 Paris cedex 09 - Tél. 42 47 75 07 ou 02
ou par courrier



SOMMAIRE

Editorial :	1
Dans un mois :	2
P.A.C. : une xueb eb anion n	2
Communiqué POLAC :	2
15 octobre :	3
Télécoms:	3
Culture :	4
Léo Lagrange :	4
B.E.A.T.E.P. :	4
Postes FONJEP :	4
ACCOORD Nantes :	5
Ecrit :	6
Nouvelles Techniques PQD :	6
Salaires presse :	6
Otages Liban :	7
Leabeur : Débattre...	7
Répression Policière :	7
Libération-Lyon :	8
Audiovisuel :	8
Colloque Audiovisuel :	8
Qu'y a-t-il...?	9 & 10
Bouygues au Tribunal :	11
Emploi : audiovisuel :	12

QUI DETESTE POLAC?



Dessin publié avec l'aimable autorisation du "Nouveau Matin" et de M.Olivier Ranson

A PETIT BUDGET,
PETITE COTISATION...

Socialement actifs, vous êtes multi-garantis. Multigaranties Activités Sociales : les 3 MAS de la Macif (pour les CE, les associations et les syndicats).

Le responsable d'une organisation se sent aussi responsable des jambes cassées, matériels cambriolés, incendies de locaux... Tout cela coûte cher, surtout aux bénévoles. La Macif a créé trois contrats spécialement pour eux - pour vous. Les "MAS" (Multigaranties Activités Sociales) répondent concrètement à la demande des dirigeants comme vous, venus trouver la Macif parce qu'elle a, elle aussi, une certaine idée des rapports sociaux. Les "MAS" peuvent garantir la responsabilité civile, les dommages corporels, les dommages causés aux biens. Ils donnent le maximum de protection pour le minimum de paparasse : ni liste de membres, ni déclaration d'activités. Leur originalité n° 1 : la cotisation ne dépend pas de l'importance du risque mais de... votre budget. A bientôt.

A GRAND RISQUE, GRANDE PROTECTION.



Contactez l'un des 300 points de rencontre de la Macif, ou consultez l'annuaire ou le Minitel : 36-13 + MACIF

MACIF: Mutuelle Assurance des Commerçants et Industriels de France et des cadres et salariés de l'Industrie et du Commerce. Société d'assurance à forme mutuelle et à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 79000 Niort.

BON DE COMMANDE

INTERMITTENTS... EN PERMANENCE

Guide pratique à l'usage des artistes et techniciens du spectacle.

à retourner à : FTILAC-CFDT

43, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS

..... Nombre d'exemplaires à 47,40 Frs (Port payé)

Total : Frs par CCP ou CB à l'ordre de la FTILAC-CFDT
à Expédier à : Mr ou Mme

Adresse :

Code Postal : Ville :

LUTTES ET COMMUNICATION

- Mensuel - Le numéro : 3 F. Abonnement (1 an) : 20 F.

Rédaction et Abonnement : 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

Téléphone : 42.46.50.64. - Directeur de la Publication : Michel MORTELETTE

Numéro de Commission Paritaire : 1422 - D - 73

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520
MENSUEL
Édité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et
de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T.)
43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.64

N° 55

OCT. 87

lettre mensuelle

L'ACCORD A NANTES

A l'issue de leur 5ème semaine de grève, le SILAC Nantes et l'UL CFDT, viennent d'obtenir l'ouverture de négociations sur les licenciements de nos délégués, les mutations envisagées par la Direction et les conditions de travail. Nul ne saura jamais pourquoi il a fallu 5 semaines pour que ces discussions aient lieu. Mais sans aucun doute le rapport de forces du personnel n'y ait pas étranger.

Le Mardi 1er Octobre, 35 délégués des grévistes se sont rendus au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à l'Hotel Matignon, avec la FTILAC, sans pour autant obtenir des résultats concrets.

A ce jour, Lundi 5 Octobre, le personnel n'a pas suspendu son mouvement de grève avant d'être certain des résultats des discussions engagées.

FAITES UN EFFORT; LA FTILAC TIENT A VOTRE DISPOSITION
DES BONS DE SOUTIEN

LUTTES :

. Le 15 Octobre, la FTILAC-CFDT appelle les fonctionnaires et les salariés liés (en termes de salaire) notamment à la fonction publique, à une journée de grève et de manifestation.

SALAIRS:

. Les négociations salaires 87 dans les Agences de Presse pourraient se conclure par un accord prévoyant en plus des 1,75% déjà obtenu depuis Janvier, par 1,50% au 1er Octobre 87 et 1% au 1er Janvier 1988. Soit pour 1987 une augmentation générale de 3,25% Réponse définitive des patrons pour le 15 Octobre.

. Augmentation de 1,82% des barèmes de salaire de la Presse Parisienne au 1.10.87.

NEGOCIATIONS :

. La Commission Mixte chargée de négocier la Convention Collective Nationale du Socio-Culturel, se réunira le 15 Octobre 1987. A l'ordre du jour notamment la réduction du temps de travail.

. Une réunion de la Commission Mixte chargée de négocier la Convention Collective de la Production Cinématographique Long Métrage et Films Publicitaires aura lieu le 9 Novembre 87. A l'ordre du jour notamment, champs d'application, classifications, durée du travail et instances représentatives du personnel.

. La FTILAC-CFDT a répondu par la positive à une demande de négociation d'une Convention Collective du Cinéma d'Animation.

. Une information sera faite dans un prochain Luttes et Communication, sur les enjeux que représente la renégociation de la Convention Collective des Artistes avec les Chaînes de Télévision.

AUDIOVISUEL:

. La Confédération organise le 29.10.87 un colloque intitulé "L'Audiovisuel dans tous ses Etats" avec deux tables rondes, l'un consacrée aux rapports entre télévisions de service public et télévisions privées, avec notamment, Christine Ockrent, Claude Sérillon,

Daisy de Galard. L'autre aura comme sujet les enjeux à venir de la communication européenne avec Jean Noel Jeaneney, Holde Lhoest, Marc Paillet et Antoine de Tarlé. Des cartons d'invitation sont à votre disposition à la Fédération. N'hésitez pas à nous en demander.

. La CFDT a demandé l'annulation des élections au Comité d'Entreprise de Canal Plus.

ECRIT :

. La Commission P.Q.R. de la Branche Ecrit se réunira le 12.10.87, afin de préparer les futures négociations liées à l'accord d'Avril 86 sur les nouvelles techniques (réduction du temps de travail et formation).

. Suite à une réunion du collectif PHRI de la branche Ecrit, il va être demandé un rendez-vous à la Fédération patronale au cours duquel nous souhaitons aborder les problèmes suivants : accord cadre nouvelles techniques, définition des emplois, ancienneté et signature des accords collectifs.

. Une rencontre avec le nouveau président des questions sociales à la Fédération Française de l'Imprimerie et des Industries Graphiques et la CFDT aura lieu le 16.10.87.

. Les remontées par les syndicats et les sections syndicales de leurs propositions de modifications d'articles de la Convention Collective du Labeur suite au projet Fédéral qui leur a été envoyé, doivent parvenir à la Fédération fin Octobre.

CULTURE :

. La Commission Exécutive Fédérale sera saisie pour le 15.10.87 d'un dossier sur l'Opéra Bastille (en provenance de la branche culture) lui permettant une expression publique sur le sujet.

. Deux collectifs professionnels se réunissent en Octobre (la FFMJC et Léo Lagrange).

CALENDRIER

8.10.87	Réunion des trésoriers des syndicats de la FTILAC-CFDT
9.10.87	Collectif professionnel FFMJC
10.10.87	CONGRES SILAC Nord Pas de Calais
12.10.87	Collectif professionnel Presse Quotidienne Régionale
14.10.87	Négociations Salaires Sérigraphie
15.10.87	GREVE FONCTION PUBLIQUE Négociation Convention Collective Nationale Socio Culturel
16.10.87	Commission Exécutive Fédérale Rencontre CFDT-F.F.I.I.G
20.10.87	Réunion des Commissaires aux Comptes de la FTILAC
21.22.23.10.87	CONSEIL NATIONAL CONFEDERAL
27.10.87	Comité National du SURT-CFDT
28.10.87	Commission Exécutive Fédérale
29.10.87	Colloque CFDT "L'Audiovisuel dans tous ses états"
30 et 31.10.87	Colloque U.N.S.J. sur les Nouvelles Techniques.

LES 18, 19,20 ET 21 NOVEMBRE 87 CONGRES FEDERAL A VILLEURBANNE

Pour le 31 Octobre, chaque délégué au Congrès recevra les derniers documents pour préparer, avec son syndicat, le congrès.

LUTTES ET COMMUNICATION - Mensuel

Le numéro : 3 F. Abonnement (1 an) : 20 F.

Rédaction et Abonnement : 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

Téléphone : 42.46.50.64. - Directeur de la Publication : Michel MORTELETTE

Numéro de Commission Paritaire : 1422 - D - 73

LUTTES ET COMMUNICATION

ISSN - 0181-5520
MENSUEL
Édité par la Fédération des Travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et
de la Culture CFDT (F.T.I.L.A.C-C.F.D.T.)
43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS - Tél : 42.46.50.84

N° 55

OCT. 87

lettre mensuelle

L'ACCORD A NANTES

A l'issue de leur 5ème semaine de grève, le SILAC Nantes et l'UL CFDT, viennent d'obtenir l'ouverture de négociations sur les licenciements de nos délégués, les mutations envisagées par la Direction et les conditions de travail. Nul ne saura jamais pourquoi il a fallu 5 semaines pour que ces discussions aient lieu. Mais sans aucun doute le rapport de forces du personnel n'y ait pas étranger.

Le Mardi 1er Octobre, 35 délégués des grévistes se sont rendus au Ministère de la Jeunesse et des Sports et à l'Hotel Matignon, avec la FTILAC, sans pour autant obtenir des résultats concrets.

A ce jour, Lundi 5 Octobre, le personnel n'a pas suspendu son mouvement de grève avant d'être certain des résultats des discussions engagées.

FAITES UN EFFORT; LA FTILAC TIENT A VOTRE DISPOSITION
DES BONS DE SOUTIEN

LUTTES :

. Le 15 Octobre, la FTILAC-CFDT appelle les fonctionnaires et les salariés liés (en termes de salaire) notamment à la fonction publique, à une journée de grève et de manifestation.

SALAires:

. Les négociations salaires 87 dans les Agences de Presse pourraient se conclure par un accord prévoyant en plus des 1,75% déjà obtenu depuis Janvier, par 1,50% au 1er Octobre 87 et 1% au 1er Janvier 1988. Soit pour 1987 une augmentation générale de 3,25% Réponse définitive des patrons pour le 15 Octobre.

. Augmentation de 1,82% des barèmes de salaire de la Presse Parisienne au 1.10.87.

NEGOCIATIONS :

. La Commission Mixte chargée de négocier la Convention Collective Nationale du Socio-Culturel, se réunira le 15 Octobre 1987. A l'ordre du jour notamment la réduction du temps de travail.

. Une réunion de la Commission Mixte chargée de négocier la Convention Collective de la Production Cinématographique Long Métrage et Films Publicitaires aura lieu le 9 Novembre 87. A l'ordre du jour notamment, champs d'application, classifications, durée du travail et instances représentatives du personnel.

. La FTILAC-CFDT a répondu par la positive à une demande de négociation d'une Convention Collective du Cinéma d'Animation.

. Une information sera faite dans un prochain Luttes et Communication, sur les enjeux que représente la renégociation de la Convention Collective des Artistes avec les Chaînes de Télévision.

AUDIOVISUEL :

. La Confédération organise le 29.10.87 un colloque intitulé "L'Audiovisuel dans tous ses Etats" avec deux tables rondes, l'un consacrée aux rapports entre télévisions de service public et télévisions privées, avec notamment, Christine Ockrent, Claude Sérillon,

Daisy de Galard. L'autre aura comme sujet les enjeux à venir de la communication européenne avec Jean Noel Jeaneney, Holde Lhoest, Marc Paillet et Antoine de Tarlé. Des cartons d'invitation sont à votre disposition à la Fédération. N'hésitez pas à nous en demander.

. La CFDT a demandé l'annulation des élections au Comité d'Entreprise de Canal Plus.

ECRIT :

. La Commission P.Q.R. de la Branche Ecrit se réunira le 12.10.87, afin de préparer les futures négociations liées à l'accord d'Avril 86 sur les nouvelles techniques (réduction du temps de travail et formation).

. Suite à une réunion du collectif PHRI de la branche Ecrit, il va être demandé un rendez-vous à la Fédération patronale au cours duquel nous souhaitons aborder les problèmes suivants : accord cadre nouvelles techniques, définition des emplois, ancienneté et signature des accords collectifs.

. Une rencontre avec le nouveau président des questions sociales à la Fédération Française de l'Imprimerie et des Industries Graphiques et la CFDT aura lieu le 16.10.87.

. Les remontées par les syndicats et les sections syndicales de leurs propositions de modifications d'articles de la Convention Collective du Labeur suite au projet Fédéral qui leur a été envoyé, doivent parvenir à la Fédération fin Octobre.

CULTURE :

. La Commission Exécutive Fédérale sera saisie pour le 15.10.87 d'un dossier sur l'opéra Bastille (en provenance de la branche culture) lui permettant une expression publique sur le sujet.

. Deux collectifs professionnels se réunissent en Octobre (la FFMJC et Léo Lagrange).

CALENDRIER

- | | |
|----------------|---|
| 8.10.87 | Réunion des trésoriers des syndicats de la FTILAC-CFDT |
| 9.10.87 | Collectif professionnel FFMJC |
| 10.10.87 | CONGRES SILAC Nord Pas de Calais |
| 12.10.87 | Collectif professionnel Presse Quotidienne Régionale |
| 14.10.87 | Négociations Salaires Sérigraphie |
| 15.10.87 | GREVE FONCTION PUBLIQUE
Négociation Convention Collective Nationale Socio Culturel |
| 16.10.87 | Commission Exécutive Fédérale
Rencontre CFDT-F.F.I.I.G |
| 20.10.87 | Réunion des Commissaires aux Comptes de la FTILAC |
| 21.22.23.10.87 | CONSEIL NATIONAL CONFEDERAL |
| 27.10.87 | Comité National du SURT-CFDT |
| 28.10.87 | Commission Exécutive Fédérale |
| 29.10.87 | Colloque CFDT "L'Audiovisuel dans tous ses états" |
| 30 et 31.10.87 | Colloque U.N.S.J. sur les Nouvelles Techniques. |

LES 18, 19,20 ET 21 NOVEMBRE 87 CONGRES FEDERAL A VILLEURBANNE

Pour le 31 Octobre, chaque délégué au Congrès recevra les derniers documents pour préparer, avec son syndicat, le congrès.

LUTTES ET COMMUNICATION - Mensuel

Le numéro : 3 F. Abonnement (1 an) : 20 F.

Rédaction et Abonnement : 43, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS

Téléphone : 42.48.50.64. - Directeur de la Publication : Michel MORTELETTE

Numéro de Commission Paritaire : 1422 - D - 73